

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 25

N°2026/DELIB/045

Objet :

*Communauté de
Communes Aigues
Ouvèze en Provence
demande de
subvention au titre des
fonds de concours
2026 pour les travaux
de voirie Chemin des
Mulets*

Rapporteur :

Hervé AURIACH

Séance du 2 Juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON, Monique MANTIONE, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Absents excusés : Jean-Paul LENER et Elvire TEOCCHI.

**Considérant la désignation de Jean-Paul HUBLET, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Par la délibération n°2021-055 du 8 avril 2021, le conseil communautaire avait approuvé l'instauration des fonds de concours, destinés à aider les communes du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, ainsi que le règlement qui fixe les règles générales d'attribution de ces dotations d'investissement.

Dans le cadre des travaux d'entretien de sa voirie, La commune, a décidé de procéder à des travaux de voirie chemin des Mulets. Ce chantier est justifié par la détérioration des accotements, engendrant des difficultés lors de croisement entre véhicules roulant sur l'accotement non stabilisé.

Cette voirie, avec une vitesse limitée à 50 km/h, voit un de ses accotements se dégrader fortement en raison du trafic quotidien important, et de la nature du terrain aux abords de cette voirie qui se détériore après chaque nouvelle pluie.

Cet aménagement consiste à reprendre et sécuriser sur 1,00 m de large un côté de l'accotement suivant le profil en long sur les 1150 mètres linéaires de cette voirie, en lui offrant une assise plus saine et stable.

Les travaux comprennent :

- Un rabotage sur 50 cm de la voirie afin de pouvoir ancrer les futurs enrobés,
- Le compactage du fond de fouille,
- La mise en œuvre d'un géotextile pour améliorer la stabilité des sols, augmenter la résistance mécanique des sols en les stabilisant. Ils protègent aussi les matériaux et les pentes contre les risques d'érosion,
- La mise en œuvre d'une couche de fondation en grave type GNT 0/60. La GNT est perméable.
 Cette perméabilité du matériau limite la stagnation d'eau sous les structures qui est source de dégradation prématurée du revêtement final. Ainsi, pour les chantiers soumis à un trafic dense, lourd ou à un environnement humide, la GNT apportera une réponse fiable et de durabilité dans le temps,
- La mise en œuvre d'une couche de roulement en grave type GNT 0/31,5 ; crée une plateforme stable qui supporte les charges concentrées sans poinçonnement. Offrant un équilibre entre performance, polyvalence et coût,
- La réalisation d'une couche d'imprégnation puis la mise en œuvre & la réalisation d'une couche d'enrobé en BBSG0/10. Idéale pour la réalisation de voirie lourde ou à trafic important.

Le montant global de ces travaux complémentaires est estimé à **78.990 € HT**.

Une subvention d'un montant de 39.495,00 € est sollicitée au titre des fonds de concours 2026 de la CCAOP selon le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	78.990	Commune de Camaret-sur-Aigues	39.495,00 (50%)
		Fonds de concours CCAOP 2025	39.495,00 (50%)
TOTAL	78.990	TOTAL	78.990,00 (100%)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16,

Vu le budget de la commune,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	78.990	Commune de Camaret-sur-Aigues	39.495,00 (50%)
		Fonds de concours CCAOP 2025	39.495,00 (50%)
TOTAL	78.990	TOTAL	78.990,00 (100%)

- De solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, une subvention à hauteur de 39.495,00 € au titre des fonds de concours pour la réalisation du projet décrit ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Jean-Paul HUBLET,
Secrétaire de séance

Publié le : 09 JUIN 2026
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 08 JUIN 2026
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



